

Communiqué de presse : le BCNUDH publie les principales tendances des violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo pour le mois d'avril 2026

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et analyse les tendances y relatives. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.

1. Au cours du mois d'avril 2026, la situation des droits humains est demeurée préoccupante, particulièrement dans les provinces affectées par le conflit armé. Les affrontements entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) alliées aux Wazalendo et l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23) appuyée par les forces armées rwandaises, avec une utilisation persistante des drones et de l'artillerie lourde, se sont poursuivis dans plusieurs territoires du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, tandis que l'activisme des *Allied Democratic Forces* (ADF) en Ituri et au Nord-Kivu ainsi que la reprise des attaques de la Coopérative de développement du Congo (CODECO) et de la Convention pour la révolution populaire (CRP) à Djugu ont continué d'exposer les populations civiles à de graves risques de protection. Ces violences se sont accompagnées d'exécutions sommaires, d'enlèvements, de déplacements forcés et de pillages.
2. Le BCNUDH a documenté 382 violations et atteintes aux droits humains sur l'ensemble du territoire national, contre 524 au mois de mars, soit une baisse de 27 pour cent. Cette diminution apparente doit toutefois être interprétée avec prudence en raison des contraintes de documentation et d'accès à certaines zones touchées par l'insécurité. Les provinces affectées par le conflit ont concentré 334 violations et atteintes, soit 87,4 pour cent du total documenté. Les groupes armés demeurent responsables de la majorité des violations et atteintes enregistrées, avec 79,34 pour cent des cas. L'AFC/M23 demeure le principal auteur présumé avec 130 atteintes documentées, suivie des Wazalendo (58), des groupes Maï-Maï (23) et des ADF (21). Les agents de l'État ont quant à eux été responsables de 109 violations, principalement imputables aux FARDC et à la PNC.
3. Au cours du mois d'avril, le BCNUDH a documenté au moins 37 cas de violences sexuelles liées au conflit, ayant affecté 52 victimes, dont 36 femmes et 16 filles. Bien que ce chiffre soit inférieur à celui du mois précédent, où 70 victimes avaient été recensées, les violences sexuelles continuent d'être utilisées comme moyen de représailles dans les zones de conflit. Le Nord-Kivu concentre 60 pour cent des victimes, suivi de l'Ituri avec 31 pour cent et du Sud-Kivu avec 8 pour cent. Les auteurs présumés comprennent aussi bien des groupes armés que des acteurs étatiques, notamment les FARDC, auxquelles sont attribuées 15 victimes. Parmi les groupes armés, le M23 est responsable du plus grand nombre de victimes (12), suivi des ADF (6) et des groupes Maï-Maï (4).
4. Au cours du mois d'avril 2026, le BCNUDH a documenté 12 violations et atteintes aux droits humains en lien avec l'espace civique, ayant fait 23 victimes. Bien qu'en baisse par rapport au mois précédent, ces chiffres ne traduisent pas nécessairement une amélioration de l'environnement civique. Les atteintes documentées concernent principalement les libertés d'expression, de manifestation et de réunion pacifique ainsi que la liberté et la sécurité de la

personne. Elles ont été observées principalement au Sud-Kivu, au Nord-Kivu et au Kongo-Central et sont majoritairement imputables à des groupes armés.

5. Sur le plan de la protection individuelle, le BCNUDH a documenté huit cas concernant notamment des défenseurs des droits humains et des journalistes exposés à des menaces ciblées. Les interventions menées démontrent que ces acteurs continuent d'être particulièrement vulnérables dans les zones affectées par le conflit ou présentant un contexte politique sensible.
6. Dans le domaine de la lutte contre l'impunité, 66 poursuites judiciaires relatives à des violations et atteintes aux droits humains ont été traitées par les juridictions militaires. Ces procédures ont concerné des militaires des FARDC, des agents de la PNC ainsi que des civils. Au cours du mois, trois militaires des FARDC, trois agents de la PNC et quatre civils ont été condamnés à la peine de mort. En outre, avec l'appui du BCNUDH, 23 victimes, dont 12 femmes, ont bénéficié de mesures de protection judiciaire.
7. Au cours de la période sous examen, dans le cadre de ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, le BCNUDH a organisé et soutenu sept sessions de formation à l'intention des autorités judiciaires, administratives et sécuritaires ainsi que des organisations de la société civile. Ces activités ont réuni 188 participants, dont 55 femmes, et ont porté notamment sur la prévention des violations des droits humains, la documentation des cas, la protection des défenseurs des droits humains ainsi que le respect des normes applicables au maintien de l'ordre et au traitement des personnes privées de liberté.

Pour toute information supplémentaire

Quartier général de la MONUSCO, 12 Avenue des aviateurs, Kinshasa – Gombe PO. Box 8811,
République démocratique du Congo
Téléphone : +243 (0) 818 907 241 / +243 (0) 997 068 200 | Mail : monusco-jhro-drc@un.org |
Web: www.ohchr.org